

**COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE**

**RELEVE DE DECISIONS**

**Suite à la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 10 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

**Membres présents :**

Pierre-Henri CHANAL, Elodie EMENT, Philippe LOMBARDO, Serge VALLOS, Sébastien DUMEZ, Florian THIBON, Sharon ARSAC

**Membres absents ou excusés :**

Agnès GOLFIER, Françoise HERPIN, Mathieu ANDRÉ

**Procurations :**

Agnès GOLFIER a donné procuration à Elodie EMENT  
Françoise HERPIN a donné procuration à Sharon ARSAC  
Mathieu ANDRÉ a donné procuration à Florian THIBON

**Secrétaire de séance :**

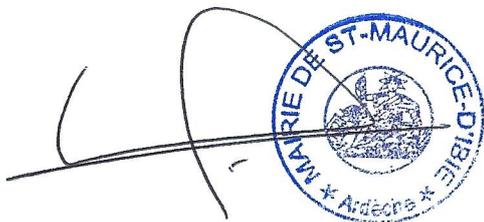
Le Conseil Municipal a désigné Elodie EMENT comme secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :**

- 20250414-01 Budget Primitif 2025
- 20250414-02 Affectation du résultat 2024
- 20250414-03 Taux de fiscalité 2025
- 20250414-04 Demande de subventions pour la réfection de la toiture de l'ancienne école
- 20250414-05 Déclassement d'une partie d'un chemin communal
- 20250414-06 Participation au Fonds Unique au Logement

**Pour la délibération 20250414-07, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité toutes les subventions à verser aux associations proposées par Monsieur le Maire, sauf la subvention de 100 euros proposée pour l'association Patrimoine et Environnement en Ibie pour laquelle le résultat du vote a été de 5 voix « pour » (Chanal, Golfier, Ement, Vallos Dumez) et 5 voix « contre » (Arsac, Herpin, Thibon, André, Lombardo). Cependant la subvention a bien été votée pour 100 euros, la voix du Maire étant prépondérante.**

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 17 avril 2025 et publié ce même jour.



Pierre-Henri CHANAL  
Maire